

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
Travail-Justice-Solidarité

DECRET

M63

D/2011//PRG/SGG

**CONVOQUANT LA CLOTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

Le Président de la République

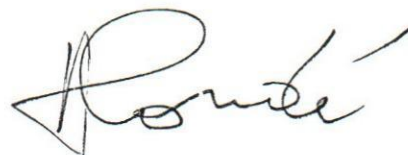
Vu la Constitution notamment en son article 157 ;

DECRETE

Article 1^{er} : La clôture de la session extraordinaire du Conseil National de la Transition portant sur l'examen et l'adoption du Projet de Loi de Finances 2011, aura lieu le samedi 28 mai 2011 à 10 heures.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

26 MAI 2011
Conakry, le 2011



Pr. Alpha CONDE